

1. [Accueil](#)
2. [Base Questions](#)
3. [2024](#)

Protection solaire des enfants de moins de 16 ans

QUESTION ÉCRITE

Question écrite n°12097 - 16^e législature

Les informations clés

Question de M. LONGEOT Jean-François (Doubs - UC) publiée le 06/06/2024

M. Jean-François Longeot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention concernant la protection solaire des enfants et adolescents en France de moins de 16 ans. Les cancers de la peau sont les plus fréquents des cancers. Selon Santé publique France, chaque année, entre 141 200 et 243 500 cas sont diagnostiqués. Une des causes premières est celle de l'exposition au soleil, directement liée à l'évolution de nos moeurs (mode vestimentaire moins couvrante...). Deux tiers des cancers sont imputables aux rayons ultraviolets (UV). Pourtant, malgré les campagnes de sensibilisation au risque solaire, le constat reste le même : le cancer de la peau ne cesse de toucher des personnes. Le danger solaire est présent tous les jours surtout pour les professions extérieures. C'est pourquoi la seule prévention solaire devrait s'appliquer dès la petite enfance, ce qui permettrait de stopper l'incidence des cancers. Un discours plus strict doit être tenu à l'attention des parents et de tous les professionnels contribuant à l'éducation des plus jeunes. En Australie, des mesures de photoprotection strictes sont appliquées dès la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence depuis les années 1980. C'est le seul pays où l'incidence du cancer de la peau a diminué chez les moins de 50 ans. Le Gouvernement doit protéger notre jeunesse qui, jusqu'à leur puberté, a une peau fragile et un système pigmentaire immature, ce qui rend la peau plus vulnérable des rayons UV. Il lui demande si une campagne pouvait être organisée afin de rappeler les précautions à prendre pour réduire la pénétration des rayons UV, sensibiliser davantage les parents et les jeunes et si la protection solaire des enfants pouvait faire l'objet d'une législation.

Publiée dans le JO Sénat du 06/06/2024 - page 2599

En attente de réponse du Ministère auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention.

Page mise à jour le 7 juin 2024